



<b><u>CONTRIBUTION FAMILIALE:</u></b> pour 2017/2018
---

## A-Contribution familiale

### 1- Déterminer la contribution familiale :

Une contribution familiale est demandée à tous, en fonction des ressources, permettant ainsi une répartition plus équitable entre les familles.

Cette contribution sert, conformément à la Loi « à couvrir les frais afférents au caractère propre ; au remboursement des emprunts souscrits pour les bâtiments scolaires et administratifs ; pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour les aménagements et les grosses réparations de ces bâtiments »

Le tarif dépend de la classe et de la catégorie, calculé selon le modèle ci-dessus :

$$\text{Catégorie} = \frac{\text{revenu fiscal de référence 2016}}{\text{Nombre d'enfants à charge} + 2} = \boxed{\phantom{00000}}$$

**IMPORTANT :** Pour bénéficier des catégories A, B, C, D, E et F, veuillez fournir une copie de votre avis d'imposition 2016 - **revenus 2015** ; à défaut c'est le tarif de la tranche G qui vous sera facturé. Vous pouvez également faire un don déductible fiscalement (contacter le service comptable) : par ce geste, vous soutenez l'œuvre de l'établissement.

### 2<sup>nd</sup>e AVENIR tarif annuel

Catégorie		2 <sup>nd</sup> e
A	Jusque 3 963€	308 €
B	De 3 963 € à 4 953 €	449 €
C	De 4 953 € à 5 944 €	518 €
D	De 5 944 € à 7 500 €	558 €
E	De 7 500 € à 8850 €	599 €
F	De 8851 € à 11 638 €	639 €
G	+11 639 €	742 €

### 1- Réduction accordée

Une réduction de 160,00 € par an est accordée à partir du 2<sup>e</sup> enfant inscrit au GROUPE EPID-VAUBAN.

En cas de difficultés financières, il vous est toujours possible de contacter l'établissement.

## B-AUTRES FRAIS :

Frais Forfaitaires	108.60 €
Fournitures spécifiques	81.50 €
Entretien Matériel	56.00 €
Participation à la journée d'intégration	10.00 €
Tee-shirt de sport	10.00 €

## 2nde AVENIR

### CONTRAT DE SCOLARISATION-FACTURE ANNUELLE 2017-2018 (à compléter par vos soins)

Responsable \_\_\_\_\_

Elève | Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

<u>Contributions montants annuels</u>		
Catégorie	à compléter	.....
Frais forfaitaires		108.60
Frais spécifiques		81.50 €
Entretien et réparation Matériel		56.00 €
Réduction pour nombre d'enfants scolarisés		-
<u>Autres Frais :</u>		
Participation à la journée intégration		10.00
Tee-shirt pour le sport		10.00
<u>Autres contributions</u>		
Cotisation A.P.E.L	à compléter	.....
Déduction de l'acompte à l'inscription	à compléter	-.....
<b>TOTAL ANNUEL</b>		

#### C- COTISATION A.P.E.L. Fédérale (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

La cotisation volontaire est appelée, par famille, dans l'établissement libre fréquenté par l'aîné des enfants scolarisés. Son montant est fixé chaque année, pour 2017/2018 il est de 12 €. La cotisation comprend le niveau diocésain, académique, national (+ revue « Famille et Education »).

Pour l'année scolaire 2017-2018, un aîné est-il scolarisé dans un autre établissement secondaire privé ?

Oui  Non  si OUI, précisez l'établissement \_\_\_\_\_

Cotisation Volontaire Oui  Non

#### D- MODE DE REGLEMENT

Le prélèvement bancaire en 9 fois sans frais (d'octobre à juin) est le paiement privilégié car il simplifie les démarches et la gestion de votre budget, néanmoins d'autres paiements détaillés ci-dessous sont possibles :

##### MERCI DE COCHER LE MODE DE REGLEMENT CHOISI :

- Prélèvement bancaire mensuel d'octobre à juin, merci de retourner l'autorisation jointe.
- Règlement comptant en octobre 2017 soit par chèque ou en espèces au service comptable.
- Règlement en 3 fois à réception de votre facture : dépôt de 3 chèques de même montant (la facture divisée par 3) qui seront encaissés le 10 octobre 2017, le 10 janvier 2018 et le 10 avril 2018.
- Autres règlements (merci de contacter le service comptable).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signatures du ou des responsables légaux